



Rentrée pour accoucher, ressorti brulée a la fesse

Par **poukette93**, le 15/02/2011 à 11:29

Bonjour,

Je suis rentrée le 05janvier2011 à la maternité d'un hôpital privé pour accoucher de mon 1er enfant.

L'accouchement s'est bien déroulé, par voie basse et avec péridurale.

Le lendemain de l'accouchement, j'ai senti comme une induration au niveau de ma fesse gauche, j'en ai informé l'infirmière.

Les 3 obstétriciens accoucheurs de la clinique sont passés tour a tour me donner un diagnostic différents (allergie inconnu, brulure, ne sais pas...) et une thérapeutique a suivre différentes, sans pour autant savoir ce que c'était véritablement, ni comment cela était arrivé. Cela m'a handicapé pendant presque un mois, pour m'asseoir, toute les positions m'étaient inconfortables, j'ai donc du par conséquent abandonner l'allaitement de mon enfant car je ne pouvais pas trouver de position adéquate ; mais également pour marcher lors des premiers jours.

Après 2 semaines sans amélioration, j'ai été voir mon généraliste qui m'a confirmé que c'était une brulure, qu'elle nécessité des soins infirmiers a raison d'un soin tout les 2 jours, et qu'elle mettrai environs 2 mois avant de guérir complément !

Aujourd'hui j'ai accouché il y a presque 1 mois et demi et la cicatrisation est loin d'être faite, malgré les soins infirmiers, l'une des infirmières m'a dit que ça devait être une brulure du 3e degrés !

Je commence a me demander si je vais devoir passer tout mon congé maternité a attendre l'infirmière un jour sur deux !

J'aimerais que la maternité me fournisse des explications sur cette brûlure !
Et éventuellement des dommages et intérêt, je trouve ça inacceptable de rentrer pour accoucher et d'en ressortir avec une fesse brûlée, d'être relâché dans la nature après avoir encaissé mon cheque de dépassement d'honoraire, mais sans explication ou consultation de surveillance !

Pouvez vous me donner la démarche a suivre.

Merci, bonne journée.